



Déblocage d'un compte assurance retraite

Par **vtt003**, le **06/07/2010 à 11:00**

Bonjour,

Une Amie a ouvert un compte à L'Agence Française d'Epargne et de Retraite (rue st Lazare) il y a environ dix ans . maintenant, elle voudrait le récupérer mais on lui dit que le gérant est parti avec la caisse.

vous est-il possible de me guider quand à la marche à suivre pour récupérer son bien?

Par **chaber**, le **07/07/2010 à 06:49**

Bonjour,

J'ose espérer que vous possédez le contrat vous liant à l'AFER et que régulièrement vous avez été informé de l'évolution de l'épargne.

Auquel cas, il faut s'adresser directement à l'AFER qui a très bonne réputation dans les journaux spécialisés.

Si l'intermédiaire est un agent général, l'AFER ne pourra s'exonérer de la responsabilité de son mandataire.

Par contre, s'il s'agit d'un courtier et que vous vous estimez lésé, il faudra déposer plainte pour détournement de fonds, surtout si aucun contrat n'a été établi.